

Section sportive VTT

Collège Paul Sixdenier 01 Plateau d'Hauteville
Année scolaire 2024/2025



1 - Objectifs de la Section sportive scolaire VTT

La section offre aux élèves sélectionnés de l'établissement la possibilité de bénéficier d'un **entraînement régulier en VTT, tout en suivant une scolarité normale.**

Après la classe 3^{ème}, les élèves ont la possibilité de poursuivre la section sportive au lycée Bichat de Nantua.

En partenariat avec l'**UCHAV** (Union Cycliste Hauteville Albarine Valromey), la section a pour but la formation des **jeunes compétiteurs.**

L'accent est mis sur la diversité des pratiques vététistes : cross-country, descente, trial, mécanique vélo, réglementation, VTT tandem sport partagé avec l'IME dinamo à partir de la 4^{ème}-3^{ème}.

Elle est encadrée par un enseignant d'EPS et par un éducateur sportif diplômé d'Etat spécialiste VTT, mis à disposition par Haut-Bugey Agglomération (HBA).

Un partenariat avec le sport adapté est aussi mis en place...

Une vraie école de la vie à 2 roues !

2 - Modalités de recrutement

Pour les collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

2-1 La « section sportive » en 6^{ème} : pour qui ?

Tout élève qui habite le secteur de recrutement du collège Paul Sixdenier.

Tout élève qui habite hors du secteur de recrutement qui se voit accorder une dérogation par la Directrice des Services Académiques de l'Ain, peut prétendre à une telle intégration à condition que les effectifs de sixième le permettent.

L'engagement et l'inscription en 6^{ème} section sportive ne valent que pour une année d'essai. Toute poursuite de scolarité en section sportive fera l'objet d'une nouvelle inscription en début de 5^{ème} pour 3 années complètes avec validation de l'équipe.

Le formulaire d'inscription aux entretiens et tests de motivation sera à **retourner au collège pour le 14 mai 2024 (mail : ce.0010025x@ac-lyon.fr). De plus, vous pouvez effectuer cette inscription en ligne sur la page d'accueil du site internet du collège : <https://paulsixdenier.ent.auvergnhonealpes.fr/>**

Mercredi 22 mai 2024 auront lieu les tests d'entrée (**Attention : le fait que la candidature d'un élève soit retenue à l'issue des tests ne présume en rien de son affectation dans le collège s'il ne s'agit pas de son collège de secteur**).

L'élève devra se présenter avec un VTT en bon état, tenue adaptée à la pratique, casque, gant et gilet jaune, matériel de réparation (chambre à air).

Les parents et l'enfant devront compléter et signer le document « charte des sections sportives scolaires » et le joindre au dossier d'inscription.

2-2 Réinscription en section sportive des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

L'inscription en section sportive de 5^{ème} vaut engagement pour 3 années mais sera remise en cause chaque année par le professeur d'EPS en cas d'attitude inadaptée ou du manque d'engagement de l'élève.

Pour autant, la charte des sections sportives scolaires sera à signer et présenter à l'inscription pour chacune des années scolaires.

Seule la Cheffe d'établissement en accord avec l'équipe d'encadrement pourra, sur demande écrite de la famille et pour des motifs sérieux, autoriser un élève à démissionner de la section en cours de scolarité ou refuser la réinscription en cas de comportement inadapté, dangereux en section, mais aussi lorsque l'élève manque d'assiduité ou de motivation.

3 - Fonctionnement

3-1 Calendrier

Chaque fin de semaine, le planning des activités de la semaine qui suit est affiché sur le tableau « sections sportives » dans le hall du collège et sur l'ENT.

3-2 Emploi du temps

Les entraînements des sections sportives (hors compétitions) se déroulent le lundi ou le mardi de 13h30 à 16h30.

3-3 Participation financière des familles

La participation financière des familles s'élève, pour l'année scolaire, à 25 € pour la section VTT afin de participer aux coûts générés par les déplacements sur les entraînements (Ce montant est révisable au 1^{er} janvier de chaque année).

Les compétitions UNSS (championnat départemental, académique ou de France) sont gérées par l'Association Sportive du collège.

4 - Suivi scolaire

Pour les élèves des classes sportives, le travail scolaire demande une organisation plus rigoureuse. Les élèves absents pour cause de stage ou compétition auront à s'enquérir des devoirs à faire et rattraper les cours. Ils ont la possibilité de les faire photocopier gratuitement au collège par un camarade. En cas de difficultés au retour, ils le signaleront au collège afin de convenir des modalités d'accompagnement à mettre en œuvre.

Un suivi régulier des résultats scolaires sera réalisé.

5 – Attitude

Assiduité et motivation permettront au jeune sportif, au sein d'un effectif restreint, d'apprendre à plusieurs et de façon ludique tout en ayant un suivi plus individualisé.

Il bénéficie d'un accompagnement évolutif de la 6^{ème} à la 3^{ème}, adapté à son âge. De plus l'entraînement au sein d'un groupe génère une motivation favorable à l'individu comme au groupe.

Un maillage solide existe entre les études et la pratique sportive, où l'expression « le sport, école de la vie ! » trouve tout son sens ainsi que le plaisir dans la pratique.

Bien au-delà, le respect de l'autre, le respect des règles et du matériel, la maîtrise de ses gestes et de ses propos sont des compétences attendues dans la construction de l'identité d'un sportif.

6 – Organisation matérielle

Le jeune sportif bénéficie d'une organisation matérielle pour son vélo : local fermé, atelier pour la mécanique et salle de renforcement musculaire.

Afin d'assurer une pratique complète du cyclisme et une préparation poussée, les élèves pourront pratiquer ponctuellement le BMX, la route et le tandem VTT.

Nous profitons du super terrain de jeu que nous offre le plateau d'Hauteville ainsi que du Bikepark de Cormaranche ; environnement privilégié source de plaisir et de bon air !

7 - Association Sportive

L'adhésion à l'association sportive du collège et la participation aux entraînements et compétitions UNSS sont obligatoires pour tous les élèves des sections sportives scolaires.

Le mercredi après-midi, toute absence ou retard prévisible sera à signaler et à justifier.

8 – Licence sportive

A compter de la classe de 5^{ème}, tout élève inscrit en section sportive de l'établissement doit être licencié par un des clubs du Comité régional du sport qu'il pratique (FFC, Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme pour le VTT). Afin de maintenir leurs progrès techniques et physiques, les élèves devront participer aux entraînements de leur club. Une participation régulière aux compétitions FFC jeunes (TDJV, TRJV par exemple) sera exigée !

9 – Suivi médical

Les élèves membres des sections sportives doivent se voir délivrer un **certificat médical par un médecin du sport pour l'année scolaire. Il vous est vivement conseillé de prendre rendez-vous dès le mois de juin.**

10 – Matériel

L'inscription à la section cyclisme nécessite la **possession d'un VTT et d'équipements** (casque, gants, bidon, nécessaire de réparation, gilet jaune).

En période hivernale cet engagement vaut pour la pratique du ski de fond.

La motivation et le travail apporteront aux élèves des éléments supplémentaires pour réussir leur scolarité et leur future vie d'adulte.